

L'an deux mille vingt, le 25 novembre, le Comité de Bassin Limousin-Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Gilles BEGOUT**,

Convocation faite le 16 octobre 2020

Présents titulaires (6) :

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Olivier GEORGIADDES pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
Monsieur François CAREME pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux

Présents suppléants (1) :

Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Jean-Philippe BOSSELUT pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Invités (1) :

Monsieur Patrick MALET pour la Communauté de communes des Portes de Vassivière
Madame Catherine CHAMBRAS pour la Communauté de communes Pays d'Uzerche

Excusés (5) :

Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Christophe CATHUS pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Présents :

Fabien PAULOV Limoges Métropole
Xavier LANSADE Limoges Métropole
Thomas BERNEDE Région NA DTFV
Pierre SIGUIE Région NA DTFV
Pascal DESJAQUES Région NA DTRV
Gabriel PAIN Région NA Direction de l'Intermodalité
Gilbert PIRES Bassin de Brive
Marie-Line LAVAL Bassin de Brive
Caroline HEBRARD Tulle Agglo
David DUBUGET Grand Guéret
Romain THIBAUD CC Haut Limousin en Marche
Karine POUYADOU CC Périgord Limousin
Guillaume RICHET CC Haute Corrèze Communauté
Philippe GUILLERME CC Creuse Confluence
Céline DOMARCO CC Isle-et Crempse en Périgord
Xavier ZUBILLAGA Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Camille LE MOULLAC Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Laurent MIRAILLES Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Adryana BRUTAILS Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Jérôme KRAVETZ Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Thierry DELOBEL TRANSITEC
Pauline MANCINEIRAS TRANSITEC
Alexandre SAUTTER SYSTRA

Alice HOLVOET SYSTRA

Monsieur Renaud LAGRAVE ouvre le comité de bassin Limousin Périgord.

ELECTION A LA PRESIDENCE DE BASSIN

La Présidence du Bassin doit être renouvelée par vote des délégués. Gilles BEGOUT se porte candidat à la Présidence.

Le Comité de bassin élit à l'unanimité Gille BEGOUT à la présidence du bassin Limousin Périgord.

Voix pour : 6 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0

PRESENTATION DES CHIFFRES-CLES MODALIS POUR L'ANNEE 2020

Jérôme Kravetz présente les chiffres-clés 2020 de Modalis, qui font état d'augmentations significatives de l'usage, et ce malgré le contexte covid qui pénalise les résultats sur les mois de confinement.

PRESENTATION DE L'ETUDE MULTIMODALE 2025- 2030

L'objectif est de présenter les résultats des travaux menés en 2019-2020 et de valider les corridors et pôles de rabattement / diffusion à fort potentiel de report modal issus des travaux de co-construction de l'étude.

Pour structurer ce réseau à l'horizon 2025-2030, le syndicat a impulsé une réflexion partagée entre ses membres visant à caractériser les dynamiques et les besoins de déplacements au sein de chaque bassin et à l'échelle de la région. Un chantier qui a permis de dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date.

Xavier Zubillaga rappelle que lors du Comité de Pilotage de l'étude du 27 Janvier 2020, les élus se sont prononcés en faveur des orientations suivantes :

- Les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de

de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire

- Une typologie de pôles d'échanges selon plusieurs catégories doit permettre de hiérarchiser les enjeux d'aménagement associés. En corollaire, l'identification des meilleurs lieux d'intermodalité est à mener sur le territoire, notamment en faveur des zones blanches de mobilité et territoires « rurbains »
- Le VMA pouvant être collecté par la structure Syndicat mixte SRU doit être mis au service d'une action publique interterritoriale visant à intégrer progressivement des critères de cohérence intermodale dans l'exploitation et le développement de l'offre

Afin de répondre à ces enjeux et co-construire, plusieurs sessions de comités techniques se sont tenus avec l'ensemble des membres à l'échelle des bassins de mobilité :

- **Automne 2019** : *Quel diagnostic commun, quelle vision stratégique globale pour progressivement faire émerger en Nouvelle Aquitaine une offre en mobilités sans couture, simplifiée et unifiée, coordonnée et articulée ?*
- **Printemps 2020** : *Quels corridors possibles dans les quadrants pertinents et comment les adapter au contexte territorial ? Quelles optimisations possibles de l'offre en place ou à venir (doublons d'offre) ? Quelles évolutions possibles pour les réseaux urbains et interurbains afin de les optimiser et de les coordonner ?*
- **Automne 2020** : *Quelle hiérarchisation des corridors identifiés ? Quels pôles de diffusion valorisables ? Comment les positionner et les valoriser ? Quels PEM de rabattement privilégier ? Comment les accompagner pour les rendre plus attractifs ?*

Après une présentation de la méthodologie par les bureaux d'études, Xavier Zubillaga présente les propositions d'orientations issues des travaux de co-construction et les corridors identifiés dans le cadre des travaux de l'étude.

Suite à la présentation des résultats sur le périmètre **Brive-Tulle**, plusieurs questions et remarques sont faites en séance :

- Monsieur Guillerme indique que les travaux présentés sont intéressants, mais ne comprend pas à quel moment pourraient être pris en compte les zones n'ayant pas de flux suffisamment élevés - ruralité - et d'autre part certains flux interrégionaux. Monsieur Richet questionne également la prise en compte des flux ruraux. Il est répondu que ces sujets sont l'objet des Contrats Opérationnels de Mobilité portés la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Fleury demande à ce que la zone industrielle de Corrèze figure en tant que grand pôle d'emploi sur la cartographie.
- Monsieur Bagnol confirme que cette ligne Brive Tulle marche bien, avec des pistes d'améliorations dont la création de la halte ferroviaire à Malemort, qui a un coût important mais un intérêt en raison des contraintes de stationnement en gare de Brive. A Tulle, il confirme que si vous allez à la zone administrative ou à l'hôpital la

diffusion est possible, mais que certaines zones d'emploi ne sont pas desservies en transport en commun depuis la gare.

- Monsieur Pradayrol confirme que sur le secteur de Brive Laroche qui a été cité, le pôle multimodal fonctionne bien et qu'il y a un projet routier qui va changer les flux. Il y a aussi les zones d'emploi de La Nau et Ussac sur lesquels ont été mis en place des navettes. Le secteur d'Objat, à l'intérieur du ressort territorial du Bassin de Brive pourrait faire l'objet d'une desserte plus fréquente. Enfin, une des priorités pour le Bassin de Brive réside dans la meilleure connexion interurbaine vers Périgueux et Bordeaux. Il est répondu que cela renvoie à une question plus générale d'élargissement du périmètre de nos travaux à l'interurbain, qui sera soumise au Comité de Pilotage de l'étude le 7 décembre prochain.

Suite à la présentation des résultats sur le **Périgord**, plusieurs questions et remarques sont faites en séance :

- Monsieur Georgiades confirme qu'il y a effectivement un corridor très marqué sur l'axe est-ouest, mais à l'échelle du bassin il y a une connexion importante avec Bergerac. En effet, le sujet est revenu au niveau des ateliers et les données en termes de flux Domicile - Travail ont fait que ce corridor n'a pas été retenu à ce stade. Toutefois, Monsieur Georgiades est favorable au fait d'ajouter ce corridor pour étude complémentaire, afin de regarder comment on peut développer la desserte.
- Monsieur Carême demande si la hiérarchisation des PEM préfigure des règles de financement. Monsieur Lagrave répond que dans le cadre de l'étude on se rend compte que sur des territoires on a des PEM « qui s'ignorent », sur le scolaire, le périurbain, le covoiturage... La Région Nouvelle-Aquitaine a voté sur un règlement d'intervention sur les PEM ferroviaires. La présentation des contrats opérationnels de mobilité et la mise à jour de ce règlement étendu au volet routier, avec le niveau d'intervention de la région, sera précisé prochainement. L'étude multimodale est prise en compte pour faire évoluer ce règlement.
- Madame Domarco indique que retravailler la desserte sur Périgueux Bergerac lui semble important également, la CDC Isle et Crempse étant largement concernée par le sujet.

Suite à la présentation des résultats sur le périmètre **Limougeaud**, plusieurs questions et remarques sont faites en séance :

- Monsieur Lagedamont demande ce qu'il en est de la direction Poitiers via Bellac. Il est répondu que compte tenu du périmètre du RT de Limoges, cet axe ne ressort pas car nous n'avons pas intégré les flux internes aux AOM. Pour autant, il est clair que la ligne Limoges Poitiers est structurante pour le territoire. Monsieur Begout confirme que sur

Bellac il y a un corridor à étudier. Il serait malvenu qu'il ne figure pas dans l'étude. Il y a un travail de covoiturage qui a été fait. Ce corridor peut donc être intégré comme dimensionnant et objet de déclinaisons d'études.

- Au sujet de l'axe vers St Junien, Monsieur Lagedamont indique que l'axe routier performant a entre autres entraîné une perte d'attractivité du rail. Il y a donc un gros besoin de covoiturage et Limoges Métropole a prévu dans son plan de réorganisation des TC sur l'urbain un pôle d'échanges qui aura vocation à réceptionner du covoiturage. Entre St Junien et Limoges, il considère que l'on aura du mal à proposer un autre moyen de transport que la voiture, mais de plus en plus le covoiturage fonctionne sur cet axe.
- Monsieur Malet demande s'il y a eu une étude spécifique sur l'axe Limoges-Eymoutiers ? Le niveau de flux Domicile-Travail n'atteint pas le seuil des 2000 sur ce quadrant, mais ce corridor peut être affiché comme méritant une étude de déclinaison.
- Monsieur Lagedamont signale que sur les Casseaux Limoges Métropole avance rapidement sur l'aménagement d'un accès à l'autoroute. Les travaux seront lancés en 2021.

QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES ETAPES

Suite aux échanges, le Comité donne un avis positif sous réserve sur les conclusions de l'étude multimodale (corridors et les principaux pôles de rabattement / diffusion) sur le bassin Limousin Périgord.

Sur le covoiturage en particulier, il est indiqué qu'il est possible d'aller chercher du cofinancement de la part de l'Etat.

Monsieur Gilles Begout remercie les participants et donne rendez-vous au prochain comité de bassin qui se tiendra début 2021.